

ACADEMIE DE RENNES

ETABLISSEMENT
Collège Georges Brassens
35650 LE RHEU

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2016/2017

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 07 février 2017

Présidence de : M. DANDIN, Principal

Quorum : 15

Nombre des présents : 23

Nombre d'absents excusés : 5

SOMMAIRE

DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision

page

Numéro d'acte

Pièces
jointes

Avis

Vote

Extrait

Motion

désignation

N°

Approbation du procès-verbal du 22 novembre 2016.

Approbation de l'Ordre du jour.

I- Affaires administratives et financières

II-

Sujet 1.1 - Convention constitutive de groupement de commandes : ascenseur.

Sujet 1.2 - Adhésion à l'Espace des sciences, à ARKANSON.

Sujet 1.3 – Séjour APPN en mai 2017.

II - Affaires pédagogiques et Vie scolaire

Sujet 2.1 - Préparation de la rentrée 2017 : Répartition de la DGH.

III - Questions diverses.

Sujet 3.1 – Tableau de la composition des commissions à valider.

Sujet 3.2 – Point d'information sur la restructuration du collège.



Le Secrétaire

Ouverture de la séance : 17h45.

22 membres présents

Monsieur le Principal ouvre la séance en informant que trois professeurs stagiaires enseignant au collège assisteront au Conseil d'Administration dans le cadre de leur formation.

Monsieur le Principal demande l'approbation du PV du 22 novembre 2017 et celle de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

RUBRIQUE I. Affaires administratives et financières

Sujet 1.1 Conventions

- Convention constitutive de groupement de commande publique : appareils élévateurs.

Monsieur le Gestionnaire demande au conseil d'administration l'autorisation d'adhérer à la convention constitutive de commande publique proposée par le Département d'Ille-et-Vilaine aux collèges pour la maintenance du monte-charge utilisé en cuisine.

Vote à l'unanimité.- Délibération n° 38.

- Convention d'adhésion à un groupement de services « commandes groupées ».

Monsieur le Gestionnaire demande au Conseil d'Administration l'autorisation de signer la convention d'adhésion à un groupement de services « commandes groupées » qui regroupe 77 EPLE dans le but d'obtenir de meilleurs tarifs.

Vote à l'unanimité. Délibération n° 36.

- Convention constitutive de groupement de commandes

Monsieur le Gestionnaire demande au Conseil d'Administration l'autorisation d'adhérer à 5 conventions constitutives de groupement de commandes pour les achats de denrées alimentaires, de produits d'entretien, de papeterie, de vérification des installations de gaz et de lampes et tubes dans le but d'obtenir de meilleurs tarifs.

Vote à l'unanimité. Délibérations n°35 et 37

Sujet 1.2 Adhésion à l'Espace des sciences et à AR-KAN-SON

Monsieur le Gestionnaire demande au conseil d'administration l'autorisation de payer une adhésion de 40€ pour l'année à l'Espace des sciences pour bénéficier de ses services. Monsieur le Principal précise que des élèves ont bénéficié d'animations cette année.

Monsieur le Gestionnaire demande au Conseil d'Administration l'autorisation de payer une adhésion de 50€ pour l'année à l'association AR-KAN-SON.

Madame Lépinel, professeur de musique et membre du conseil d'administration, précise qu'AR-KAN-SON est un regroupement de chorales des établissements de l'Académie de Rennes. Elle présente un beau projet ambitieux en partenariat avec la DAAC : la commande d'une œuvre vocale pour chœurs d'enfants à un compositeur pour la commémoration de la Grande Guerre avec l'espoir d'obtenir le label « Centenaire ». Tous les départements de l'Académie de Rennes sont concernés. 1000 élèves pourront produire cette œuvre.

Vote à l'unanimité. Délibérations n°32 et 33.

Sujet 1.3 Séjour APPN en mai 2017

Monsieur le Gestionnaire demande au conseil d'administration l'adoption de la demande d'une participation financière des familles de 50 € pour le projet d'Activités Physiques et de Pleine Nature organisé à Trémelin par les professeurs d'EPS pour les 4 classes qui n'y ont pas séjourné en septembre. Deux dates sont retenues, pour 2 classes à chaque fois : les 11 et 12 mai, puis les 15 et 16 mai 2017.

Vote à l'unanimité. Délibération n°34.

Monsieur le Principal présente les ordinateurs qui sont en cours d'installation par les services du Rectorat en salle des conseils où se tient la réunion du conseil d'administration. Cette nouvelle salle informatique sera équipée de 15 postes + 1 et sera opérationnelle pour les élèves après les vacances de février.

RUBRIQUE II. Affaires pédagogiques et Vie scolaire.

Monsieur le Principal indique que le conseil d'administration de février a pour objectif de faire des propositions à Monsieur le Recteur d'Académie concernant les créations et les suppressions définitives de supports définitifs. Il faut par conséquent, à l'aide d'une prévision d'effectifs, proposer une structure pédagogique la plus proche possible de celle qui sera mise en place à la rentrée et une répartition des moyens entre les différentes disciplines afin d'être en mesure de faire apparaître les créations ou suppressions de postes.

Monsieur le Principal précise que le vote sur la répartition de la dotation est souvent proposé aux membres du conseil d'administration du mois de février mais qu'il est tout à fait possible de l'effectuer à un autre moment de l'année, toujours en conseil d'administration. La mise en œuvre de la réforme du collège est complexe et le conduit à reporter le vote sur la répartition pour ne pas « figer » une situation et permettre quelques ajustements entre disciplines en fonction des dispositions prises dans l'organisation des enseignements et de l'utilisation de la dotation de complément.

Monsieur le Principal présente aux membres du Conseil d'Administration le contexte de la rentrée scolaire en reprenant les principaux éléments transmis par Monsieur Le Recteur à l'ensemble des chefs d'établissement qu'il avait réunis le 13 janvier dernier. Dans l'académie de Rennes, la population scolaire est en augmentation, essentiellement dans le département d'Ille et Vilaine (1437 élèves en plus dans le réseau public et 1991 dans le réseau privé, principalement au lycée). Ce seront 65 enseignants supplémentaires dans le 1^{er} degré et 184 dans le second degré (dont 36 enseignants de collège et 108 enseignants de lycée).

Un des représentants des enseignants fait remarquer que la Bretagne est l'une des académies les moins bien dotées de France avec un budget en baisse de -1,1% alors que celui de l'Académie d'Amiens par exemple augmente de +1,2 %. Il ajoute aussi que, dans le Morbihan, certaines communes ont un établissement privé mais pas d'établissement public. Monsieur le représentant du Conseil Départemental précise qu'il s'agit de choix faits par les collectivités locales, pas par l'Education Nationale.

Un représentant de la commune précise que la Bretagne est l'antépénultième en matière d'encadrement des élèves.

Un membre du Conseil d'Administration estime que les disparités de traitement s'expliquent par les difficultés propres à certaines académies en matière de résultats scolaires.

Monsieur le Principal distribue aux membres de Conseils d'Administration plusieurs documents relatifs à la préparation de la rentrée 2017. Il en commente tout d'abord la première page concernant les prévisions d'effectifs. Il explique qu'il s'agit de la première étape pour travailler sur les moyens qui seront

accordés à l'établissement.

Sujet 2.1 Prévision des effectifs

Monsieur le Principal précise que la Commission Permanente en a longuement parlé et estime qu'il n'est pas nécessaire de s'y appesantir à nouveau.

Il rappelle la prévision d'augmentation des effectifs en 6^{ème} en 2017 : 235 élèves, contre 217 en 2016 et précise que, comme le seuil d'ouverture d'une classe est fixé à plus de 30 élèves par classe, le collège aura encore 8 divisions en 6^{ème} l'an prochain. Il fait remarquer que la situation est peu favorable car les effectifs prévus se situent juste en dessous du seuil permettant d'avoir une dotation pour une classe supplémentaire. (Le seuil d'ouverture d'une classe étant à 240 élèves.)

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation signale que les classes de 6ème seront très chargées l'an prochain. Un représentant des parents d'élèves fait remarquer que la capacité d'accueil du collège (900 élèves) est bientôt atteinte. Monsieur le Principal précise qu'elle sera atteinte dans deux ans selon les prévisions.

Un représentant des parents d'élèves demande si la carte scolaire sera revue. Le représentant du Conseil Départemental répond que ce n'est pas prévu car il est de plus en plus compliqué de faire des prévisions d'effectifs. La répartition des populations est très difficile à prévoir car pas linéaire. (Par exemple, le collège de Montfort-sur-Meu n'est plus en surcapacité, alors qu'elle était prévue.) Il précise qu'une ouverture d'un collège est prévue en 2020 à Bréal.

La représentante de la commune du Rheu précise que la commune s'est engagée à livrer 150 logements par an mais fait remarquer que, malgré le PLU à 2035, il est difficile de prévoir si ce rythme sera effectif. En tout cas il est bien prévu une augmentation des effectifs.

Le Conseiller Principal d'Education fait remarquer que l'augmentation des effectifs associée à une population plus diversifiée (ce qui est une bonne chose) pose davantage de problèmes et de nouvelles problématiques pour la gestion des élèves, pour l'organisation des cours et des surveillances, surtout avec la spécificité du collège ouvert.

Un représentant des parents d'élèves demande quelles solutions pourraient être envisagées. Monsieur le Principal répond que dans l'immédiat l'un des leviers est la traduction en moyens de la DGH et que le deuxième levier pourra être ensuite une modification de la carte scolaire et l'agrandissement du collège.

Sujet 2.2 Traduction en moyens de la DGH

Monsieur le Principal indique que la construction du budget et sa présentation au conseil 926 heures sont accordées pour l'instant au collège par le Rectorat. Monsieur le Principal explique que la DGH correspond aux nombres d'heures nécessaires pour une semaine. Puis il explique que le sigle HP signifie Heures Postes, que HSA signifie Heures Supplémentaires Année, et qu'elles permettent d'ajuster les emplois du temps des professeurs. Il précise ensuite que, depuis deux ans, un nouveau type d'heures a été créé : les IMP (Indemnités pour missions particulières). Elles sont réservées aux missions d'enseignants hors face à face pédagogiques. Ex : missions de coordination des profs de techno, d'EPS ...)

Monsieur le Principal commente un tableau qui rappelle la DGH accordée en février 2016 et celle effective de la rentrée 2016. Il permet de voir que le Rectorat a ajusté la DGH en l'augmentant de 16h à la rentrée. Monsieur le Principal explique que les prévisions pourront évoluer et modifier la dotation. Le dialogue de gestion est permanent pendant toute cette période avec les services de l'inspection académique. Pour exemple, il informe que l'établissement peut demander la transformation de quelques IMP en HP.

Monsieur le Principal explique ensuite que la DGH se compose de deux enveloppes : une enveloppe

pour la dotation en heures d'enseignement et une enveloppe pour la dotation en heures de complément. Celle-ci permet à l'établissement d'effectuer des choix pédagogiques. Cette année, l'enveloppe de complément est de 93h. L'an passé, elle était de 2,75 h X 30 divisions. Cette année, elle est de 3h X 31 divisions. Une seule règle est à respecter : mettre en place les mêmes règles d'organisation pour un même niveau. (Par exemple les mêmes choix pédagogiques pour tout le niveau 5^{ème})

Monsieur le Principal commente ensuite les tableaux de la dotation de complément. Il explique que +0.5 dans une matière signifie 1h en plus par classe en demi-groupes tous les 15 jours. Il met en évidence les choix pédagogiques qui ont été faits l'an passé puis il commente le tableau de cette année en montrant que le choix est de mettre davantage de moyens sur la classe de 6^{ème}. Il explique que, pour l'an prochain, quelques petits changements sont prévus, sans remettre toutefois en question toute l'organisation :

- Davantage de moyens en classe de 6^{ème} pour aider les élèves à mieux s'adapter au collège, pour mieux prendre en charge les difficultés dès le début du collège. (+ en français et en maths : 1h en groupes chaque semaine, + en anglais)

- En 5^{ème} : + en LV2

- En 3^{ème} : un peu + de moyens en français, en maths, en histoire-géographie

- Les heures de co-enseignement de professeurs dans les EPI seront en baisse l'an prochain.

- Théâtre : pas de changement.

- Latin : 11h en prévision au lieu de 9 heures, car il y aura davantage d'élèves.

- Projet piscine pour les non-nageurs : maintenu

- Chorale : pas de changement

- Fluence de la lecture : 3 heures

A la demande de Monsieur le Principal, une enseignante de français élue au CA donne quelques précisions sur le dispositif de la fluence. Elle rappelle que ce collège a été l'un des premiers au niveau académique à mettre en place le dispositif d'aide à la lecture de type « fluence », suite à la formation d'une enseignante de français du collège il y a une dizaine d'années à Grenoble auprès du laboratoire de recherches sur le langage : « Cognisciences ». Après des tests-diagnostic en début de 6^{ème}, les élèves repérés comme ayant difficultés de lecture (vitesse trop lente) sont pris en charge par groupes de deux par un enseignant, trois fois une demi-heure par semaine, durant une période de huit semaines, pour un travail d'entraînement intensif à la lecture. Les résultats obtenus sont souvent très probants sur le plan de l'amélioration effective des compétences de lecture. On observe aussi souvent un déclic chez ces enfants qui découvrent le plaisir de lire, qui reprennent confiance en eux et que l'on peut ainsi valoriser en classe aux yeux de leurs pairs.

Ce dispositif a été maintenu pendant dix ans et a été exceptionnellement suspendu cette année 2016-2017 à cause de la charge supplémentaire de travail qui a été imposée aux enseignants pour la mise en place de la réforme. Les professeurs de lettres ont demandé le retour de ce dispositif dès l'an prochain car ils sont convaincus de son utilité et car de nombreux enfants en ont besoin, à la condition que ces heures soient intégrés dans leurs services et ne figurent pas uniquement en heures supplémentaires.

Un représentant des parents d'élèves demande des précisions sur la suppression des heures de complément dévolues en 6^{ème} et en 3^{ème} au professeur principal. Il demande si cela signifie l'abandon des heures de vie de classe et s'il y aura des conséquences sur le travail d'orientation en 3^{ème} par exemple.

Monsieur le Principal répond que cette suppression de légers moyens supplémentaires ne remet aucunement en question les heures de vie de classe ni le travail sur l'orientation.

Monsieur le Principal présente et commente le tableau récapitulatif du projet de l'utilisation de la DGH pour l'année 2017-2018. Il précise que les heures d'EPI et de fluence ne sont pas encore fléchées dans les disciplines. (Les professeurs de toutes les disciplines sont susceptibles de les effectuer mais la répartition n'est pas encore faite.) Il précise que les heures statutaires correspondent à des heures effectuées par des professeurs hors de la présence d'élèves (Travail en labo par exemple en sciences).

Monsieur le Principal commente ensuite la colonne grise du tableau : « ECART = besoins – HP. Dans certaines disciplines, les besoins sont importants et permettent d'envisager la demande de créations de postes.

Monsieur le Principal fait remarquer que le TOTAL DGH accordée en février est conforme aux besoins en Heures Postes, mais qu'il manque au collège 17,5 HSA pour pouvoir fonctionner. Il précise qu'avant la fin de la semaine il va faire remonter auprès des services de l'inspection toujours dans le cadre du dialogue.

Un représentant des parents d'élèves demande pourquoi on ne demande pas la création d'un poste en mathématiques. Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation explique que plusieurs professeurs agrégés (15h) ont l'intention de quitter le collège dans les années à venir et qu'il n'y aura plus alors autant d'heures à pourvoir car ils seront remplacés par des enseignants certifiés (18h).

Monsieur le Principal précise qu'il faut être prudent avec les créations de postes, qu'il vaut parfois mieux attendre quelques années pour voir si les postes vont être pérennes.

Un représentant des enseignants fait remarquer qu'il ne manque que 11,75 h pour que la DGH réponde aux demandes des enseignants. Il regrette aussi que le Rectorat « trouve normal » que les effectifs des classes soient à 30. Il ajoute que les enseignants du collège estiment que, vu l'augmentation totale des effectifs au collège, il manque du personnel non-enseignant ou que leur présence au collège est devenue insuffisante. C'est le cas pour l'administrateur du réseau informatique, de la conseillère d'orientation-psychologue, de l'infirmière et du Conseiller Principal d'Education.

Les représentants des parents d'élèves et des enseignants demandent à Monsieur le Principal s'il existe une législation en la matière. Celui-ci répond que les priorités sont placées sur les établissements en REP, qu'aucun collège sans internat ne possède deux CPE, que les élèves de ce collège ont tendance à trop solliciter l'infirmière pour de mauvaises raisons (bobos, problèmes de santé qui concernent les médecins de famille...)

Monsieur le Conseiller Principal d'Education précise qu'en revanche on peut demander et obtenir davantage d'ASEN. Monsieur le Principal précise que la dotation en moyens ASEN a suivi l'augmentation des effectifs.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation signale que seuls six postes d'infirmières en plus sont prévus l'an prochain sur toute l'Académie de Rennes, malgré la hausse importante des effectifs.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation demande si les heures de décharge accordées à l'administrateur réseau des collèges sont prévues en fonction du nombre d'ordinateurs. Monsieur le Principal répond que les heures sont données en fonction de la taille des établissements. L'enseignant s'inquiète pour la rentrée 2018, sachant que l'actuel enseignant-administrateur réseau du collège sera parti à la retraite et qu'aucun enseignant ne voudra prendre la suite.

Le représentant du Conseil Départemental précise que dans toutes les autres administrations, les réseaux informatiques sont une compétence de l'Etat. Il trouve étonnant que dans l'Education Nationale ça n'existe pas. Ce sont les Départements qui gèrent. Ils réfléchissent à la question. C'est le DAIP qui installe et s'occupe de la maintenance lourde. Un représentant des parents suggère que l'on

attende la rencontre du 23 mars.

Avant de voter sur la proposition du conseil d'administration de création de postes, un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation demande à Monsieur le Principal si la prévision de demander un BMP 18h en français est garantie ou pas. Les enseignants de lettres s'inquiètent en effet du sort de l'une de leurs collègues qui est TZR au collège depuis deux ans, qui participe avec beaucoup de compétences aux projets pédagogiques en cours (théâtre, cinéma, EPI, etc.) et qui s'est investie activement avec toute l'équipe pour la mise en œuvre de la réforme du collège, pour la mise en place de l'expérimentation de la 6^{ème} sans notes, etc. Ils espèrent qu'elle obtiendra le poste fixe ou à tout le moins qu'elle continuera son travail au collège en tant que TZR 18h.

Monsieur le Principal assure qu'il demandera effectivement un BMP 18h en français comme cela apparaît dans le tableau prévisionnel des besoins.

Mise au vote de la demande d'une création de poste en histoire-géographie et en français.
21 personnes prennent part au vote. *Vote à l'unanimité.*

Un représentant des enseignants demande l'autorisation à Monsieur le Principal de lire une motion au nom des enseignants du collège. Monsieur le Principal le lui accorde. Lecture du texte. Monsieur le Principal en demande une copie qu'il joindra au procès-verbal du CA.

Les enseignants présents témoignent de la surcharge de travail qui leur a été imposée pour la mise en place de la réforme. Ils regrettent que les programmes aient changé la même année pour les 4 niveaux du collège, que la création des EPI ait eu lieu également la même année, ainsi que les nouvelles épreuves du DNB et la mise en œuvre du Livret Scolaire Unique, etc.

RUBRIQUE III. Questions diverses

Sujet 3.1 Tableau de la composition des commissions

Un représentant des enseignants s'étonne de ne pas y voir figurer les suppléants. Monsieur le Principal indique qu'il en possède la liste mais qu'elle ne doit pas figurer dans le tableau.

Vote à l'unanimité

Sujet 3.2 Point d'information sur la restructuration du collège.

Monsieur le Principal informe le conseil d'administration qu'une réunion sur le sujet s'est tenue le 12 janvier 2017. L'échéance pour le démarrage des travaux est 2019. La fourchette pour la réalisation des travaux est entre 3,5 et 5 ans.

Le projet se déroulera en trois phases :

Une première réunion avec la direction des bâtiments du conseil départemental a eu lieu le 12 janvier dernier. Cette réunion était une première prise de contact sur le projet de restructuration, l'échéance pour le démarrage des travaux est fixée au plus tôt à 2019 avec trois phases : la programmation c'est à dire le recensement des besoins (durée minimale de 3 mois mais qui sera certainement plus longue), l'élaboration d'un document programme et la consultation des concepteurs (architectes), puis la phase études c'est à dire le choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre, du dossier de consultation des entreprises et enfin la phase des travaux estimée à deux ans. La durée totale se situe donc dans une fourchette de 3,5 à 5 ans.

Avant le démarrage de la première phase, un diagnostic va être conduit avec étude de l'existant, des « pathologies » qui peuvent exister au niveau du bâtiment actuel, l'analyse fine des surfaces,...

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h.

Motion pour le Conseil d'administration du 7 février 2017 du collège Georges Brassens, Le Rheu (35)

Motion présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

La réforme du collège doit être au service des élèves et notamment les plus en difficulté. Après cinq mois de mise en œuvre, les enseignant-es ne constatent pas d'évolution favorable et s'inquiètent déjà de l'avenir de certains dispositifs.

Dans tous les établissements, la réforme des collèges entraîne une diminution des heures d'enseignement disciplinaire sur quatre années.

Globalement, elle conduit aussi à une moindre diversification des enseignements proposés aux élèves dans les établissements : remplacement des options latin ou grec par un enseignement de complément Langues et Cultures de l'Antiquité dont l'horaire est squelettique et l'existence remise en cause chaque année ; fragilisation des groupes en sciences ou en technologie, dont l'organisation n'est plus garantie et dépend des choix et des moyens revus à chaque rentrée.

Les Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), censés inciter à travailler en équipes, posent des problèmes insolubles pour les professeurs qui doivent intervenir dans ce cadre. En effet, comment réaliser des EPI dans les horaires, parfois réduits, des disciplines, sans artificialité, sans dispersion et en conservant le sens, la progressivité et la cohérence des programmes, cadre dont tous les élèves et surtout les plus fragiles ont besoin ?

Comment travailler ensemble et proposer un enseignement de qualité, alors que la réforme ne prévoit aucun temps de concertation, et qu'elle contraint en outre à renouveler tous azimuts tous les niveaux de front ? On suppose également des équipes stables, en ignorant par exemple que les enseignants en service partagé sur plusieurs établissements sont dans l'incapacité matérielle d'échanger avec leurs collègues. Comment travailler sereinement, collectivement, quand « l'autonomie » de la réforme place des disciplines en situation de concurrence pour obtenir des heures de co-intervention, du travail en groupe, ou la mise en place d'un enseignement de complément ?

L'Accompagnement personnalisé (AP) de la réforme est un dispositif virtuel : l'AP n'est plus garanti par des moyens identifiés mais la responsabilité est renvoyée aux établissements de financer des groupes alors que les moyens attribués sont insuffisants.

Dans ces conditions, l'AP ne peut être intégré efficacement dans une progression logique des séquences prévues par les enseignants, et se révèle lui aussi artificiel.

Parallèlement, d'autres dispositifs se surajoutent : histoire des arts (HDA), éducation aux médias et à l'information (EMI), quatre « parcours » (parcours citoyen, parcours santé, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours avenir).

Les enseignants s'épuisent à essayer de donner sens et cohérence à des prescriptions qui partent dans des directions multiples. Cet éclatement n'est pas de nature à permettre la réussite des élèves les plus en difficulté. Ils s'inquiètent aussi d'une moins grande lisibilité des enseignements finalement offerts aux élèves et d'une remise en cause du cadre national quand un certain nombre de choix sont faits dans les établissements (groupes, co-intervention, options)

Beaucoup d'enseignants sont d'ores et déjà en situation de saturation. Et comme si cela ne suffisait pas, la mise en place du nouveau Livret scolaire unique (LSU) se fait dans une confusion totale, avec parfois de nouvelles injonctions sur les modalités d'évaluation. Ces prescriptions chronophages laissent présager une complexité supplémentaire dont l'intérêt pour les élèves et leur famille n'est absolument pas évident.

Pour toutes ces raisons, les enseignants souhaitent une réforme du collège différente qui, pour être efficace, suppose la réduction des effectifs des classes, des programmes plus cohérents, et surtout des moyens conformes à l'ambition affichée pour pouvoir mettre les choses en place convenablement et dans la sérénité.